



Conditions générales à dater du 1^{er} janvier 2019

1. Champ d'application

Les Conditions générales (CG) s'appliquent à toutes les relations commerciales entre la société Bewetec AG et ses partenaires commerciaux (clients).

Les conditions d'achat des clients sont expressément réfutées sans autre mesure dès l'enregistrement de la commande. Toutes les livraisons sont exclusivement soumises aux CG en vigueur de Bewetec AG. Les présentes CG peuvent être modifiées à tout moment sans préavis par Bewetec AG. La version à jour est publiée sous www.bewetec.ch.

Les accords particuliers doivent revêtir la forme écrite et requièrent la signature valide de Bewetec AG.

2. Prix

Tous les prix de vente sont sans engagement et, sauf convention contraire, adaptés en fonction des conditions et des tarifs en vigueur au moment de la livraison.

La taxe sur la valeur ajoutée, les autres taxes et impôts ainsi que les frais d'emballage et de transport ne sont pas inclus dans les prix de vente et sont justifiés en détail sur les factures. Il sera perçu un supplément pour chaque position à préparer. Les productions inférieures à 3 tonnes sont majorées d'un supplément pour petite quantité.

3. Produits, dimensions, qualité

Sauf convention contraire, nous livrons les produits dans la qualité et la texture courantes, les tolérances fixées par les normes SIA concernant la dimension, formes de cintrage, le poids, la qualité, etc. étant appliquées.

4. Livraison, délais de livraison, retard de livraison

Les livraisons sont effectuées franco chantier ou entrepôt, dans la mesure où les camions de la société peuvent y accéder. Une participation aux frais de transport (3.5 % de la valeur nette de la marchandise, mais au minimum CHF 80.-), le déchargement par grue et le matériel d'emballage (p. ex. les palettes, les chaînes, etc.) sont facturés séparément au client. Les transports pour des positions hors-normes (en largeur ou en longueur) seront facturés selon les coûts effectifs. Le temps d'attente du camion est facturé CHF 130.- par heure. La facturation d'une participation plus élevée aux frais de transport en raison de difficultés géographiques ou urbanistiques reste réservée. En cas de livraison directe par des sous-traitants, les frais facturés sont répercutés sur le client.

En cas de retard à la livraison, le client peut exercer les droits légaux découlant de la demeure, après avoir procédé à une interpellation écrite et lorsqu'un délai supplémentaire de cinq jours ouvrables, fixé par écrit, s'est écoulé sans que Bewetec AG ne se soit exécutée.

Les prétentions à des dommages-intérêts pour cause de retards de livraison ou d'impossibilité d'accès ne sont pas reconnues.

5. Réclamations/garantie

Les défauts doivent être signalés par écrit à Bewetec AG, dans les huit jours suivant la livraison. Les défauts cachés doivent être notifiés par écrit à l'entrepreneur dès leur découverte.

En cas de défauts, Bewetec AG peut choisir soit de réparer la marchandise, soit de fournir un produit de remplacement, soit d'accorder un rabais, soit de restituer des prestations que Bewetec AG aurait déjà touchées. D'autres prétentions de garantie et en particulier de dommages-intérêts en raison du défaut (en particulier dommages consécutifs à des défauts, manque à gagner, perte de production, etc.) sont exclues pour autant que le droit n'en dispose autrement.

Les prétentions de garantie prennent fin à l'échéance d'un délai de deux ans après la livraison, même quand le client ne découvre le défaut qu'après ce délai. Il en va de même pour de la marchandise qui aurait été intégrée dans un ouvrage immobilier conformément à l'usage.

6. Responsabilité

Bewetec AG est responsable des dommages en lien direct avec la prestation fournie ou le non-respect d'une obligation accessoire uniquement en cas d'intention ou de négligence grave.



7. Retours

Les marchandises livrées ne peuvent être renvoyées qu'avec l'approbation expresse de Bewetec AG. Les renvois qui se trouvent dans un état original irréprochable sont crédités après une déduction d'au moins 20%. Les frais de transport éventuels seront facturés.

8. Force majeure

Bewetec AG n'encourt aucune responsabilité pour des événements de force majeure limitant fortement ses prestations habituelles, empêchant ou rendant impossible de manière temporaire ou durable leur exécution normale. Sont considérés comme cas de force majeure toutes les circonstances indépendantes de la volonté et du pouvoir de Bewetec AG, telles que catastrophes naturelles (intempéries, feu, etc.), mesures gouvernementales, conflits militaires, grèves ou autres événements imprévisibles, de grande ampleur et pour lesquels Bewetec AG n'est pas responsable.

Les délais de livraison sont prolongés en fonction de la durée des entraves. Il en va de même si Bewetec AG est tributaire de la fourniture préalable de biens de tiers et que celle-ci subit un retard.

9. Réserve de propriété

La marchandise livrée demeure la propriété de Bewetec AG jusqu'au paiement intégral des factures. Bewetec AG est en droit de faire inscrire la réserve de propriété dans le registre des réserves de propriété du domicile de l'acheteur. Sur demande de Bewetec AG, le client s'engage à lui fournir l'autorisation écrite requise pour l'inscription dans le registre des réserves de propriété. Lorsque la marchandise dont Bewetec AG est propriétaire est utilisée pour la fabrication d'un nouveau produit, Bewetec AG devient copropriétaire de cet objet. Tant que la propriété n'est pas transférée au client, il ne peut ni vendre ni mettre en gage l'objet incriminé.

10. Retard de réception par le client

Si le client tarde à réceptionner la marchandise, Bewetec AG doit lui fixer par écrit un délai supplémentaire de cinq jours ouvrables. Une fois le délai échu sans avoir été honoré, Bewetec AG peut:

- a) exiger l'exécution et demander des dommages-intérêts ou
- b) renoncer à la prestation ultérieure et exiger des dommages-intérêts d'un montant forfaitaire équivalant à 25% du prix convenu, sans exclure la revendication d'un dommage additionnel ou
- c) résilier le contrat.

11. Modalités de paiement

Nos factures sont à payer net dans un délai de trente jours. Après l'échéance du délai de paiement, le client est automatiquement réputé en retard de paiement, sans mise en demeure particulière. En cas de retard de paiement, nous facturons un intérêt moratoire de 7%. Bewetec AG se réserve le droit de garder la marchandise commandée jusqu'au paiement des postes ouverts. Les déductions non justifiées feront l'objet d'un débit complémentaire.

12. For et droit applicable

Le for est au siège de Bewetec AG. Bewetec AG se réserve le droit d'intenter toute action juridique au siège, respectivement au domicile, du client. Le droit matériel suisse est applicable à tout désaccord entre le client et Bewetec AG, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.